

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**31 octobre 2014**

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>10</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>11</b>
<b>Exprimés</b>	<b>11</b>
<b>Pour</b>	<b>11</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

L'an deux mille quatorze, le **trente et un octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND M. Frédéric DUPLÉIX.

**Absents/excusés** : M. Rodolphe MARTIN a donné pouvoir à M. Alain GRASS

**Date de convocation** : 25 octobre 2014

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : DETR 2015 – Remplacement du système de ventilation et de chauffage de la salle polyvalente***

Le chauffage de la salle polyvalente est obsolète et défectueux. Une étude a été réalisée par la société BEMP d'Aubusson afin d'envisager les solutions de remplacement. Trois solutions ont été proposées mais la troisième solution semble la plus appropriée.

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2015. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, ouï l'exposé :

- **Approuve** le projet et décide de réaliser des travaux sur le chauffage de la salle polyvalente. L'étude réalisée par la société BEMP estime le montant des travaux HT à 32 200 €
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 40%,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

<b>Objet</b>	<b>Dépenses HT</b>	<b>Recettes</b>
Travaux estimés par la société BEMP	32 200.00 €	
Subvention DETR – 40 %		12 880.00 €
Subvention Conseil Général de la Creuse – Aménagement salle de loisirs – 20 %		6 440.00 €
<b>Total</b>	<b>32 200.00 €</b>	<b>19 320.00 €</b>

Reste à la charge de la Commune (autofinancement) : 12 880.00 €

- **Approuve** son inscription au budget 2015 en section d'investissement

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**Date d'affichage :**

**Le Maire,**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

**Alain BUJADOUX**